

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024
À 19H30**

POINT n°VIII

Objet : Création d'une autorisation de programme : aménagement de la coulée verte

*Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.
L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le vingt-six du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes.
Le Conseil Municipal de la Commune du MESNIL SAINT DENIS, dûment convoqué le 20/09/2024
par Monsieur le Maire, s'est assemblé à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe BUHOT, Maire.*

Présents :

C.BUHOT – P.EGEE – E.LE LANDAIS – A.GUILLOUX – T.MARNET – S.ROUET – C.HOURIEZ – JP.FONCEL – T.LEPOULTIER – G.ROUBION – C.CLEMENT COURDIER – M.D.DELODDERE – D.BURNEL – E.MARTIN – J.M.BRUISSON – V.DEZ – H.MENDES MARQUES – H.BATT-FRAYSSE – S.LEGRAND – L.DESCOLAS.

Représentés :

B.BONNAIN par A.GUILLOUX
E.LANDA par H.MENDES MARQUES
C.LEPRETRE par S.ROUET
C.SARNIGUET par E.LE LANDAIS
C.LANTOINE par J.M.BRUISSON

L.CUIR par C.HOURIEZ
T.LHUILLIER par C.CLEMENT COURDIER
C.CHAUVIERRE par S.LEGRAND
C.VARLET par P.EGEE

Absent : -

Madame Sylvie ROUET est nommée Secrétaire de séance.

VU l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

VU la délibération n°IV du Conseil municipal du 21/09/2023 instaurant des règles de gestion et notamment le report automatique des crédits non utilisés,

CONSIDERANT que du fait de sa pluriannualité, la gestion en AP / CP de l'opération d'aménagement de la coulée verte présente de nombreux avantages, notamment d'avoir une vision globale (MOE – contrôle technique – travaux) et des dépenses lissées tout au long de l'exécution du projet,

Entendu l'exposé du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal,

Décide à la majorité de gérer l'opération de la coulée verte en AP / CP.

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 1 200 000 € TTC,

Le rythme de mandatement est estimé à 376 918 € en 2024 et à 491 945 € en 2025 et 331 137 € en 2026. L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées et des subventions obtenues. Les crédits non utilisés seront reportés automatiquement sur l'année qui suit.

Les subventions attendues seront inscrites au budget après leur notification.

Montants en € TTC

Exercice	2024 Prévisionnel	2025 Prévisionnel	2026 Prévisionnel	Total AP
Crédits de paiement prévisionnels opération AP 2024-01 – MOe + travaux	376 918 €	491 945 €	331 137 €	1 200 000 €
Recettes prévisionnelles	376 918 €	491 945 €	331 137 €	1 200 000 €
Autofinancement	272 418 €	354 445 €	193 268 €	820 131 €
Subventions attendues	0 €	33 000 €	33 369 €	66 369 €
Subventions obtenues	104 500 €	104 500 €	104 500 €	313 500 €

Mis en ligne le 04/10/2024 à 15h56

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 04/10/2024

Application agréée E-legalite.com

...

VOTE à la majorité 21 POUR – 8 ABSTENTIONS (J.M.BRUISSON – V.DEZ – H.MENDES MARQUES – H.BATT-FRAYSSÉ – C.CHAUVIERRE – S.LEGRAND – C.LANTOINE – E.LANDA) - 0 CONTRE.

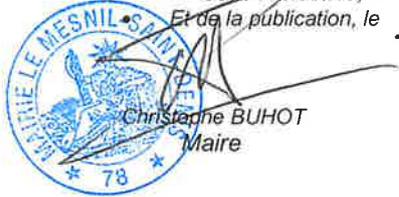
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au Registre des Délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Au MESNIL SAINT DENIS, le 3 octobre Deux Mil Vingt Quatre

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de l'envoi

- En Sous-Prefecture, le - 4 OCT. 2024
- Et de la publication, le - 4 OCT. 2024



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.